

19e session de l'Assemblée générale de l'UICN – Union mondiale pour la nature Buenos Aires, Argentine 17 au 26 janvier 1994

19.38 Objectifs pour les réseaux d'aires protégées

RECONNAISSANT la longue tradition qui consiste à fixer des objectifs pour classer un pourcentage donné du territoire national en aires protégées, ainsi qu'à utiliser des cadres et stratégies de développement des réseaux d'aires protégées;

COMPRENANT qu'il importe de protéger une vaste gamme d'écosystèmes et de biomes marins, terrestres et aquatiques sans en sous-évaluer aucun;

CONSTATANT AVEC FORTE PRÉOCCUPATION que des exemples adultes de biotopes importants continuent de disparaître, y compris des types forestiers des régions tempérées et tropicales;

L'Assemblée générale de l'UICN Union mondiale pour la nature, réunie du 17 au 26 janvier 1994 à Buenos Aires, Argentine, pour sa 19e session:

1. DEMANDE à tous les gouvernements, lorsqu'ils préparent des stratégies et cadres nationaux, de fixer des objectifs afin de protéger d'importants pourcentages de toutes les régions naturelles majeures ou biomes majeurs avec leurs communautés animales et végétales, se trouvant sur leur territoire national, sans sous-représenter ou sous-évaluer aucune communauté.
2. DEMANDE INSTAMMENT de fixer ces objectifs pour garantir la viabilité de ces biotopes, atténuer le plus possible la perte de diversité biologique et refléter la nécessité de prévoir une marge suffisante pour se prémunir contre d'éventuels changements environnementaux et contre l'omission involontaire d'importants éléments de la faune et de la flore.
3. DEMANDE EN OUTRE INSTAMMENT à tous les gouvernements de tenir compte de la Recommandation 16 du Congrès de Caracas selon laquelle les aires protégées devraient contenir au moins 10 pour cent de chaque biome d'ici l'an 2000.
4. DEMANDE EN PARTICULIER à tous les gouvernements de donner la priorité à la protection des meilleurs exemples de leurs principaux types d'écosystèmes.